

Super Sonic

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2019-11-29

Date de révision: 2024-07-31

Version: 2.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Dispositif nettoyant à ultrasons

1.3. Fournisseur

Fabricant

Germiphene Corperation

1379 Colborne Street East

Brantford, N3T 5M1 - Canada

T 519-759-7100 - F 519-759-1625

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Acute Tox. 4 (Voie orale)

Skin Corr. 1B

Eye Dam. 1

Repr. 1B

STOT SE 3

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Nocif en cas d'ingestion

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Peut irriter les voies respiratoires

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

12,8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Tétrahydrate d'EDTA tétrasodique	Glycine, N,N'-1,2-éthanediylbis[N-(carboxyméthyl)-, sel tétrasodique, tétrahydraté / Acide éthylènediaminetétraacétique, sel tétrasodique, tétrahydraté / Acide éthylènediaminetétraacétique, sel tétrasodique, tétrahydraté / Éthylènediaminetétraacétate tétrasodique tétrahydraté / Glycine, N,N '-1,2-éthanediylbis[N-(carboxyméthyl)-, sel de sodium, hydraté (1:4:4) / Séquestrène 220 / Édétate de tétrasodium tétrahydraté / Tétrasonium 2,2',2'',2'''-(éthane-1,2-diyldinitrilo)tétraacétate tétrahydraté / édétate de sodium tétrahydraté	n° CAS: 13235-36-4	10 – 30
Alcools, C12-15, éthoxylés	C12-15 PARETH-2 / C12-15 Pareth-3 / C12-15 PARETH-10 / Néonol P 1215-12 / C12-15 Pareth-2 / C12-15 Pareth-9 / C12-15 Pareth-7 / C12- 15 Pareth-5 / C12-15 Pareth-12 / C12-15 Pareth-11 / C12-15 Pareth-10 / .alpha.-Alkyl(C12-15)-.omega.-hydroxypoly(oxyéthylène) / .alpha.- Alkyl(C12-15)-.omega.-hydroxypoly(oxyéthan-1,2-diyl) / C12-15 PARETH-11 / C12-15 PARETH-12 / C12-15 PARETH-3 / C12-15 PARETH-4 / PARETH-5 en C12-15 / PARETH-7 en C12-15 / PARETH-9 en C12-15 / Pareth en C12-15 / Éther d'alkyle poly(oxyéthylène) (C12-15) / Alcools éthoxylés, C12-15 / Alcools éthoxylés en C12-15 / C12-15 ALKÉTH-10	n° CAS: 68131-39-5	3 - 7

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle	Alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl)ammonium chloride / Quaternary ammonium compounds, n-alkyl(C12-14) diméthyl éthylbenzyl ammonium chloride / C12-14-Alkyldiméthyl(éthylbenzyl) ammonium chlorides / Quaternary ammonium compounds, alkyl(C12-14)[(éthylphényl)méthyl]diméthyl, chlorides / C12-14-Alkyl(éthylbenzyl)diméthyl ammonium chlorides / Quaternary ammonium compounds, benzyl C12-14 alkyl ((éthylphényl)méthyl)diméthyl, chlorides / Alkyl(C12-14)-N,N-diméthyl(éthylbenzyl)ammonium chloride	n° CAS: 85409-23-0	1 – 5
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures	Chlorure d'alkyl(C12-14)diméthyl(éthylbenzyl)ammonium / Composés d'ammonium quaternaire, chlorure de n-alkyl(C12-14) diméthyléthylbenzylammonium / Chlorures de C12-14-Alkyldiméthyl(éthylbenzyl)ammonium / Composés d'ammonium quaternaire, alkyl(C12-14) [(éthylphényl)méthyl]diméthyle, chlorures / Chlorures de C12-14-Alkyl(éthylbenzyl)diméthylammonium / Composés d'ammonium quaternaire, benzylC12-14 alkyl ((éthylphényl)méthyl)diméthyle, chlorures / Alkyl(C12-14)-N chlorure de ,N-diméthyl(éthylbenzyl)ammonium	n° CAS: 68391-01-5	1 – 5
Méthanol	ALCOOL MÉTHYLIQUE / Alcool de bois / Hydroxyde de méthyle / Carbinol / Alcool méthylique	n° CAS: 67-56-1	0.1 - 2
Nitrite de sodium	nitrite de sodium / NITRITE DE SODIUM / Acide nitreux, sel de sodium (1:1) / Acide nitreux, sel de sodium / Sels diazotants	n° CAS: 7632-00-0	0.5 - 1.5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, des vapeurs nocives et corrosives.
-------------------	--

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).
------------------------------	--

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

Matières incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Super Sonic Rev 20 CIF	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Nitrite de sodium (7632-00-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Méthanol (67-56-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 ppm
ACGIH OEL STEL	250 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	15 mg/l Parameter: Methanol - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	260 mg/m ³
	200 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	6000 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	260 mg/m ³
	200 ppm
NIOSH REL (STEL)	325 mg/m ³
	250 ppm

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Méthanol (67-56-1)	
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée
Tétrahydrate d'EDTA tétrasodique (13235-36-4)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Alcools, C12-15, éthoxylés (68131-39-5)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle (85409-23-0)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures (68391-01-5)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

Valeurs limites d'exposition pour les autres composants

Oxyde d'éthylène (75-21-8)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	1 ppm
OSHA PEL STEL	5 ppm (see 29 CFR 1910.1047)
Remarque (OSHA)	L'Oxyde d'éthylène est soumis à la norme 29 CFR 1910.1047 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Légèrement visqueux.
Couleur	: Jaune pâle
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 9,5 – 11,4
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,18 – 1,21 g/ml (@25 °C ± 1°C / 77 °F ± 1.8°C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Oxydants puissants.

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs nocives et corrosives.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Super Sonic Rev 20 CIF	
ATE CA (orale)	829,502 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	12,8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)
Nitrite de sodium (7632-00-0)	
DL50 orale rat	85 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
CL50 inhalation rat	5,5 mg/l/4h
ATE CA (orale)	85 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	5,5 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	5,5 mg/l/4h
Méthanol (67-56-1)	
DL50 orale rat	1187 – 2769 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	15840 mg/kg (Source: NLM_HSDB)
CL50 inhalation rat	64000 ppm/4h
ATE CA (orale)	100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	300 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	700 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	3 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	0,5 mg/l/4h
Tétrahydrate d'EDTA tétrasodique (13235-36-4)	
ATE CA (orale)	500 mg/kg de poids corporel
Alcools, C12-15, éthoxylés (68131-39-5)	
DL50 orale rat	1600 mg/kg (Source: NZ_CCID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	2500 mg/kg (Source: NZ_CCID)
CL50 inhalation rat	> 1,6 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
ATE CA (orale)	1600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2500 mg/kg de poids corporel

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle (85409-23-0)	
DL50 orale rat	344 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	2300 mg/kg (Source: ECHA_API)
ATE CA (orale)	344 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2300 mg/kg de poids corporel

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures (68391-01-5)	
DL50 orale rat	850 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	2300 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
ATE CA (orale)	850 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	2300 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: 9,5 – 11,4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 9,5 – 11,4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Méthanol (67-56-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	< 1000 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Méthanol (67-56-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Tétrahydrate d'EDTA tétrasodique (13235-36-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Nitrite de sodium (7632-00-0)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	220 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	165 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female

Alcools, C12-15, éthoxylés (68131-39-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nitrite de sodium (7632-00-0)

CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	15,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	0,092 – 0,13 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through] Source: EPA)

Méthanol (67-56-1)

CL50 - Poisson [1]	15400 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CL50 - Poisson [2]	> 100 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: EPA)
NOEC (chronique)	208 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	446,7 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas Duration: '28 d'

Alcools, C12-15, éthoxylés (68131-39-5)

CE50 - Crustacés [1]	0,14 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,88 mg/l Test organisms (species): other:

12.2. Persistance et dégradabilité

Super Sonic Rev 20 CIF

Persistence et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Super Sonic Rev 20 CIF

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Nitrite de sodium (7632-00-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau	-3,7 (at 25 °C)
--------------------------------------	-----------------

Méthanol (67-56-1)

FBC - Poissons [1]	(10 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,77

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU (DOT) : UN1760
N° ONU (TDG) : UN1760
N° ONU (IMDG) : 1760
N° UN (IATA) : 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Corrosive liquids, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl, chlorides ; Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides)
Désignation officielle pour le transport (TMD) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle ; Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures)
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Composés d'ammonium quaternaire, chlorures de C12-14-alkyl[(éthylphényl)méthyl]diméthyle ; Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyle en C12-18 diméthyles, chlorures)
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Corrosive liquid, n.o.s. (Quaternary ammonium compounds, C12-14-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl, chlorides ; Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 8
Étiquettes de danger (DOT) : 8



TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 8
Étiquettes de danger (TMD) : 8



Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8
Étiquettes de danger (IATA) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : II
Groupe d'emballage (TDG) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus), sauf pour:

Silices amorphes : précipités (gel de silice)

n° CAS 112926-00-8

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Super Sonic Rev 20 CIF

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

15.3. Réglementations des Etats - É-U

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Oxyde d'éthylène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 07/31/2024
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Full text of hazard classes and H-statements	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, Irritation du tractus respiratoire

Indications de changement:
Composition. Mise à jour de la FDS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.